



# Mairie d'Ornans

Hôtel de Ville  
26 rue Pierre Vernier  
25290 ORNANS



## COMMUNIQUÉ

### Fermeture des établissements scolaires publics de la ville d'Ornans

Mardi 5 mai 2020

Le Gouvernement a annoncé le déconfinement progressif de la France à compter du 11 mai prochain en fonction des classifications départementales. En conséquence, un plan de retour à l'école a été élaboré et étalé sur plusieurs semaines et est accompagné d'un protocole sanitaire strict reçu récemment.

Une réunion s'est tenue ce mardi 5 mai en présence des différents acteurs de l'enseignement à Ornans avec l'objectif de définir si une reprise de l'école sur notre territoire (département classé en rouge, à ce jour, sur la carte du déconfinement) est envisageable en toute sécurité.

Des parents d'élèves ont été consultés, les élus du Syndicat Scolaire BCMOS ainsi que les maires des communes membres se sont exprimés à la majorité pour la fermeture jusqu'à nouvel ordre des établissements scolaires publics de la ville d'Ornans : le Groupe Scolaire Gustave Courbet et la Classe Passerelle.

Il est en effet clairement établi à ce jour que les conditions sanitaires ne pourront pas être suffisamment respectées et qu'il existe un risque trop important d'exposer vos enfants, le personnel communal et du Syndicat Scolaire BCMOS, les enseignants et les animateurs périscolaires à de graves dangers face à ce virus qui reste aujourd'hui méconnu. La position du Syndicat Scolaire BCMOS pourra être révisée en fonction de l'évolution sanitaire du département du Doubs.

Deux arrêtés ont été pris ce jour par Marie-Jeanne Petitet, Présidente du Syndicat Scolaire BCMOS.

#### **Un service minimum sera assuré :**

Dans la continuité des actions menées par la Ville d'Ornans et l'ensemble du corps enseignant depuis le début de l'épidémie, les parents qui exercent une profession indispensable à la gestion de la crise sanitaire (personnels hospitaliers, médico-sociaux, chargés de la gestion de crise) qui ne disposeraient pas d'autre solution de garde pourront toujours se présenter à l'accueil des crèches, écoles et collèges, munis d'un justificatif de leur situation (carte professionnelle, bulletin de salaire ou attestation délivrée par leur organisme d'emploi).

Contact presse :

Claire Bouvet, chargée de communication de la Ville d'Ornans  
03 81 62 40 30 – 07 57 07 05 37 / [claire.bouvet@ornans.fr](mailto:claire.bouvet@ornans.fr)